

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE Tél: 33 (0)4 91 14 05 80 - Fax : 33 (0) 4 91 90 96 89 –

ffjp.siege@petanque.fr



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CNA au Bourget les 5 et 6 Avril 2014.

Membres présents :

Dubois Jean-Claude, président.

Chapillon Evelyne, Debonnaire François, Dessay Patrick, Geronimo Jean-Claude, Grignon Patrick, Jandard Didier, Mallet Georges, Philippe Stéphane, Schmitt Didier, Venon Jean Noel.

Membres excusés :

Coste Michel, Desmulie Jean Claude, Duranthon Jacques, Locatelli Jean, Poggi Michel

Présence de Daniel Read, trésorier général, au repas du samedi midi.

Début des travaux à 14 h 30.

1. Mot du président :

Jean Claude Dubois remercie Didier Jandard qui reçoit les membres de la CNA, dans son club et présente Stéphane Philippe, nouvel arbitre national de Pétanque et ancien arbitre de football. Il nous accompagnera pour tous les travaux relatifs à la réécriture de nos textes. Il regrette l'absence de son collègue Loïc Raymakers, retenu à Toulouse pour des raisons de santé et lui souhaite un prompt rétablissement.

Jean Claude nous fait part de sa volonté de rechercher dans nos règlements et textes, pour les supprimer, les contradictions et de regrouper tous nos règlements en un seul. Pour cela, il nous demande de faire abstraction de ce qui existe déjà et de penser à créer un document entièrement nouveau. Il faut qu'il soit clair, simple, adapté.

Il regrette de trouver encore sur le site de la FFPJP des informations trop anciennes qui n'ont pas été enlevées et qui contredisent les plus récentes. Il vaut mieux qu'il n'y ait rien plutôt que des informations erronées car dépassées. Il est dommageable que les règlements ne soient pas à jour. Didier Schmitt accepte de s'occuper de la partie info-arbitrage et de vérifier sur le site de la FFPJP les informations liées à l'arbitrage (Règlements, textes, compte rendu de réunion, liste des arbitres nationaux et internationaux simplifiée...).

2. Récapitulatif des anomalies dans les règlements.

Nous commençons nos travaux en listant toutes les anomalies relevées dans nos règlements et textes. Tous les articles qui nous semblent contradictoires, incomplets ou obsolètes sont répertoriés. Ils doivent être simplifiés pour une meilleure compréhension

et interprétation de tous. Jean-Claude nous demande de préparer pour la prochaine réunion des propositions de textes simplifiés.

3. Indemnités pour les arbitres.

Suite au tour de table, on a la confirmation que des disparités allant de 1 à 3 existent suivant les régions. Elles existent aussi dans certaines ligues. On constate des différences sur le remboursement des frais kilométriques, sur l'indemnité d'arbitrage elle-même. Certains ont des « heures supplémentaire » ou des « primes »... d'autres sont indemnisés suivant le grade... etc...etc...

Devant tant de différences, il s'avère qu'il est pratiquement impossible de faire adopter une harmonisation nationale des tarifs.

La CNA propose donc d'étudier la solution d'indemniser les arbitres suivant le niveau du concours. Après débat, il est demandé à chacun d'arriver à la prochaine réunion avec un projet d'échelle des tarifs.

Fin des travaux à 19 heures.

Reprise le dimanche matin à 8 H 00.

4. Règlements.

Les travaux commencent sur la partie la plus importante de cette réunion : comment regrouper TOUS nos règlements en UN SEUL, tout en respectant le règlement de jeu édicté par la Fédération Internationale et en gardant la spécificité de chacune de nos compétitions. Après de longs échanges, plusieurs idées ressortent, dont une en particulier qui consiste à élaborer les textes en fonction de l'ordre chronologique de la compétition. Celle-ci à la faveur des membres.

Jean Claude demande à tous les membres de lui transmettre une ébauche pour fin mai. Ensuite, il en fera une première synthèse qui leur sera renvoyée et reprise à la réunion d'automne. Ce travail n'a d'intérêt que si le règlement ne change pas tous les ans.

5. Désignations des arbitres :

Masters : Si la société Quarterback demande des arbitres pour la saison 2014, ce seront Roland Armand et Patrick Bugeat, suivant le tour de rôle établi par la CNA.

6) Limite d'âge des arbitres nationaux et internationaux

Pour ces arbitres de haut niveau, la CNA souhaite que la demande d'un arbitre qui désire continuer à arbitrer soit envoyée au Président de la F.F.P.J.P (et non au Président de la CNA) avant le 30 septembre de l'année de ses 65 ans.

Cette demande devra être renouvelée annuellement. Le médecin fédéral convoquera les arbitres concernés pour une visite médicale dans le dernier trimestre de l'année, avant les désignations des arbitres pour les compétitions nationales et internationales.

7) Limite d'âge pour se présenter à l'examen départemental:

En réponse à la demande de plusieurs référents de comité sur l'établissement d'une limite d'âge pour se présenter à l'examen départemental, nous proposons au Comité Directeur d'entériner celle de 60 ans dans l'année.

8. **AFCAM :**

La CNA demande au Comité Directeur de confirmer Jacques Théron comme représentant de la FFPJP auprès de l'AFCAM, avec Jean-Claude Dubois et Didier Jandard.

9. Questions diverses.

Jean-Noel Venon voudrait avoir la possibilité de consulter les rapports des délégués et arbitres concernant les nationaux et se demande aussi ce que fait la fédération pour les nationaux qui ne respectent pas la réglementation des terrains.

François Debonnaire nous fait part d'un cas de tentative de corruption d'arbitre par un président de club pour qu'il retire son rapport d'incident concernant un joueur. L'arbitre a refusé.

Patrick Grignon, membre de la commission internationale d'arbitrage se fera notre intermédiaire pour demander à la F.I.P.J.P de ne changer les textes qu'une fois par mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, les travaux se terminent à 11H35.

La prochaine réunion est prévue les 11 et 12 octobre prochain.

Mme Evelyne Chapillon
Secrétaire de séance.

Mr. Jean-Claude Dubois.
Président de la CNA.



Les 3 points surlignés en jaune dans ce compte-rendu ont été entérinés par le Comité Directeur d'avril 2014 :

- Les arbitres nationaux et internationaux de 65 ans qui veulent continuer doivent en faire la demande écrite auprès du Président de la FFPJP
- La limité d'âge pour pouvoir présenter l'examen départemental est fixée à 60 ans.
- Monsieur Jacques THERON reste représentant de la FFPJP auprès de l'AFCAM.